

**RW 73 - LES PLUS BEAUX SENTIERS  
PANORAMIQUES AUTOUR DE ZERMATT**

Organisateur : Jean Maurice ARTAS

**Dates** : du dimanche 23 juillet, soir au dimanche 30 juillet 2006, matin.

**Objectif** : Découverte des plus beaux sentiers panoramiques autour de la célèbre station Valaisanne au travers de randonnées quotidiennes le long des glaciers de la région du Mont Rose et du Cervin

**Rassemblement** : le dimanche 23 juillet en fin d'après-midi à Zermatt (1 620m). L'heure et le lieu exact du rendez vous seront précisés ultérieurement.

**Niveau 1** : 5 à 6 heures de marche quotidiennes se déroulant sur sentiers en bon état ou hors sentiers, convenant à toute personne en bonne condition physique.

Les excursions suivantes sont prévues :

- Otavan (2 214m),
- Schonbielhütte (2 694m),
- Gornergrat (3 130m),
- Fluhalp (2 616m),
- Gandeggihütte (3069m),
- Hornlihütte (3 260m).

L'accès à ces cabanes sera parfois facilité par l'utilisation de transports publics.

**Équipement** habituel du randonneur en moyenne montagne, en particuliers : chaussures à semelle «Vibram», K-way, sans oublier la crème solaire.

**Accès** : TGV de jour depuis Paris, arrivée à Zermatt en début d'après-midi ; retour également possible de jour avec arrivée à Paris en fin de soirée.

**Hébergement** : petit hôtel\*\*au centre de la station, chambres à 2 lits.

**Nombre de participants** limités à 9 personnes. Merci de prendre l'accord de l'organisateur avant de vous inscrire.

**Participation aux frais** : 700 francs Suisses à remettre sur place à l'organisateur en début de séjour, plus 200 Euros d'acompte à verser au CAF à l'inscription. Cette somme inclus l'hébergement en ½ pension, les frais administratifs et les transports locaux, mais pas le voyage.

**Réunion préparatoire** le jeudi 29 juin à 18 h 30 dans les locaux du Club, 26, rue Boissonnade.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez me joindre au 06 75 95 25 29 (portable répondeur).

Bonnes vacances.

Jean Maurice ARTAS  
5, rue du Maréchal Vaillant  
94130 NOGENT SUR MARNE  
Tel : 06 75 95 25 29 / 01.48.71.25.07

Assurance annulation facultative :

La Fédération des Clubs Alpins Français a souscrit auprès de la COMPAGNIE EUROPÉENNE D'ASSURANCES le contrat 7 904 966 qui vous permet de bénéficier SUR DEMANDE EXPRESSE DE VOTRE PART AU MOMENT DE L'INSCRIPTION de garanties ANNULATION / INTERRUPTION DE SÉJOUR / BAGAGES.

Comme tout contrat d'assurance, celui-ci comporte des restrictions, des exclusions, des franchises. La notice qui suit en donne les détails. Nous vous invitons à la lire attentivement.

Une analyse rapide montre que :

- Conçu pour des voyages d'une certaine durée, ce contrat devient, pour des week-end même un peu prolongés, un contrat ANNULATION / BAGAGES. En effet, la garantie INTERRUPTION DE SÉJOUR ne joue que si l'on est obligé d'interrompre le voyage plus de 3 nuitées, c'est-à-dire au moins 4.

**Attention !** Ne pas confondre avec l'assistance rapatriement comprise dans l'assurance de personne dont vous bénéficiez si vous ne l'avez pas expressément refusée au moment du renouvellement de votre cotisation. La garantie INTERRUPTION DE SÉJOUR, lorsqu'elle joue, est faite pour être remboursé, dans certains cas, des prestations terrestres payées et non consommées (dont on ne peut exclure le remboursement du prestataire ; elle n'a rien à voir avec l'assistance rapatriement.

- Le contrat comporte 3 options. Les primes correspondantes sont respectivement de 1,60 %, 1,85 %, et 2,50 % de la dépense totale à prévoir. Mais il y a un minimum, la même pour les 3 options: 8 €. De sorte que pour toute collective pour laquelle la dépense totale à prévoir est inférieure ou égale à 320 €, ce qui est le cas pour beaucoup de nos collectives, c'est l'Option 3 qui s'impose - si tant est que l'on veuille souscrire cette assurance ANNULATION / BAGAGES purement facultative.

- En effet, la garantie ANNULATION est assortie d'une franchise, elle aussi la même pour les 3 options : 45 €. Ce montant représente, pour un week-end même un peu prolongé, en France ou dans un pays limitrophe, une fraction des frais d'annulation qui enlève tout intérêt à la garantie ANNULATION. Reste alors la garantie BAGAGES, mais :

- BAGAGES : les matériels de sport de toute nature ne sont pas garantis. Franchise de 40 €, quelle que soit l'option.

- En définitive, ce qui distingue les 3 options, ce sont essentiellement les motifs d'annulation pris en compte. Ainsi, l'Option 2 se distingue de l'Option 1 par la prise en compte comme motif supplémentaire d'annulation, dans certaines conditions, de l'aggravation d'une maladie chronique ou préexistante. Quant à l'Option 3, elle admet, toujours dans certaines conditions, en plus de tous les motifs d'annulation pris en compte dans les Options 1 et 2, d'autres motifs liés à des risques de la vie courante, ce qui confirme que c'est bien elle qui s'impose tant que la prime ne dépasse pas le minimum de 8 € commune aux 3 options, et que la franchise de 45€ ne lui enlève pas son intérêt. Le fait que, dans l'Option 3, le plafond de la garantie BAGAGES soit de 1 500 € au lieu de 800 € dans les 2 autres, est aussi à prendre en considération. A chacun de juger au cas par cas

**BULLETIN D'INSCRIPTION**

**A remplir intégralement pour chaque collective.**

Référence RW: 73... Dates : ..... Nom de l'encadrant: J. Maurice Artas

Facultatif: Référence d'un 2<sup>ème</sup> choix: RW .....

J'ai la fiche technique correspondante: oui  non

Dates de l'accord de l'encadrant (s'il y lieu) : .....

**PARTICIPANT:**

Nom: ..... Prénom: .....

Téléphone (domicile): ..... (travail): .....

Télécopie (domicile): ..... (travail): .....

Adresse e mail : .....

Adresse: .....

Numéro d'adhérent: ..... Réduction SNCF: (si le club s'occupe des billets)

CAF d'appartenance: ..... non  oui  .....% nature: .....

(joindre photocopie de votre carte CAF si vous n'êtes pas membre du CAF d'Île-de-France).

Participation aux frais à verser à l'inscription .....	€
Facultatif : ( ) je souscris l'assurance annulation	
Option 3 : motifs d'annulation ++ nbrx, interruption de séjour, vol de bagages 1500€	
2,50 % du montant de la dépense totale à prévoir, minimum 8 € .....	€
<b>TOTAL .....</b>	<b>€;</b>

**PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'ACCIDENT:**

Nom: ..... Prénom: .....

Adresse: .....

Téléphone (domicile): ..... (travail): ..... Lien de parenté:

Je certifie que j'ai pris connaissance de la fiche technique (ou programme) relative à la sortie à laquelle je m'inscris, que je me conformerai à toutes ses indications, notamment en ce qui concerne le matériel et l'équipement, et que ma condition physique et mon niveau technique sont ceux requis.

Date: ...../...../.....

Signature: